

Avertissement : ce document a été traduit de l'allemand (document original) vers le français à l'aide de DeepL

Par e-mail : triage@sepos.admin.ch

Berne, le 30 mars 2026

Réponse à la consultation sur la Stratégie de politique de sécurité de la Suisse 2026

Monsieur le Conseiller fédéral Pfister,
Mesdames et Messieurs,

C'est avec plaisir que nous répondons à votre invitation du 12 décembre 2025 pour participer à la procédure de consultation « Pour une sécurité globale : consultation sur la stratégie de politique de sécurité de la Suisse ».

Nous nous réjouissons de pouvoir apporter notre contribution et vous remercions d'avance de bien vouloir examiner nos préoccupations avec bienveillance.

Évaluation sommaire

Pour une politique de sécurité globale et centrée sur l'humain

La Stratégie de politique de sécurité de la Suisse 2026 aborde la sécurité exclusivement sous l'angle de l'État et part du principe que les menaces sont principalement de nature militaire et ne peuvent être combattues que par des arsenaux plus importants et une armée et une défense plus puissantes. Cette définition étroite de la sécurité occulte la sécurité humaine, qui repose sur la justice sociale et l'égalité entre les sexes, l'égalité économique et la santé écologique, et qui conçoit ainsi la sécurité de manière fondamentalement différente de la simple absence de conflits armés. De plus, elle présente des lacunes considérables en matière de prévention des conflits, de consolidation de la paix et d'investissements dans le développement durable. Ces lacunes constituent en elles-mêmes un risque pour la sécurité et sont susceptibles d'entraîner des coûts plus élevés. Des coûts qui pourraient être évités si l'on investissait de manière précoce et durable dans la prévention. Cela ne correspond pas à l'approche globale que la stratégie prétend adopter. Cette contradiction doit être corrigée de toute urgence dans la version finale de la stratégie afin de garantir durablement la sécurité globale de la Suisse. En conséquence, nous exigeons que le travail pour la paix et la prévention des conflits, la coopération internationale, la protection du climat, la prévention de la violence et de la discrimination, ainsi que la protection et les possibilités de participation des groupes (à plusieurs reprises) marginalisés en Suisse soient pris en compte, lors de l'allocation des ressources, au moins au même titre que la capacité de défense militaire – voire davantage. C'est pourquoi nous rejetons par principe le renforcement matériel et en effectifs de l'armée suisse mentionné au chapitre 4.3, axe 3 : *Renforcer la capacité de défense*.

Pour une politique de sécurité conforme aux engagements nationaux et internationaux

Une sécurité globale nécessite une stratégie globale qui soit complémentaire et en accord avec les stratégies de tous les départements ainsi qu'avec les

priorités et obligations de la Suisse. Cela inclut notamment les obligations découlant de la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH, ratifiée en 1974), du droit international humanitaire (DIH) dans lequel la Suisse joue un rôle central en tant qu'État dépositaire des Conventions de Genève, de la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW, ratifiée en 1997), de la résolution 1325 de l'ONU

« Femmes, paix et sécurité » de 2000, de la Convention d'Istanbul, « Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique » (en vigueur en Suisse depuis 2018) et de l'Agenda 2030 pour le développement durable de 2015. La Stratégie de sécurité 2026 ne tient pas suffisamment compte de ces engagements nationaux et internationaux importants et de leur contribution à la sécurité de la Suisse. Comme elle définit la sécurité exclusivement d'un point de vue étatique et présente des lacunes considérables en matière de prévention et de consolidation de la paix, elle risque de compromettre le respect des engagements et des recommandations existants.

Pour une stratégie de sécurité bénéficiant d'un large soutien

Bien que la consultation sur ce document important soit encore en cours, il convient de noter que la stratégie est déjà mise en œuvre sous sa forme actuelle. Cela limite considérablement la portée réelle des réponses à la consultation. Afin de compenser le manque de participation de la société civile à ce processus, nous demandons que divers acteurs, dont les organisations de la société civile, soient activement associés à l'élaboration du rapport de mise en œuvre – qui servira de base à l'élaboration de la prochaine stratégie. Cela correspond déjà à la pratique actuelle dans le cadre d'autres stratégies au niveau fédéral. Une approche tout aussi participative lors de l'élaboration du rapport de mise en œuvre renforcerait non seulement la stratégie, mais rendrait également justice aux valeurs et aux atouts de la Suisse : une démocratie vivante et un droit de regard à part entière pour la population. La participation de la société civile renforce en outre la cohésion sociale et accroît ainsi la résilience de la population vivant en Suisse, ce qui correspond à l'objectif de l'axe 1 de la stratégie.

Propositions d'ajustement et commentaires sur certains passages pertinents en matière de politique de paix

La section suivante contient des propositions d'adaptation concrètes et des commentaires sur certains passages pertinents en matière de politique de paix de la Stratégie de politique de sécurité de la Suisse 2026 (ci-après : la Stratégie). Des modifications et des ajouts concrets sont proposés afin d'ancrer plus explicitement dans la stratégie la prévention des conflits violents et de toute forme de violence, dans l'esprit d'une politique de sécurité centrée sur l'humain, par exemple avec les ajouts proposés aux pages 6, 13, 30, 31, 32, 33, 37 et 46.

D'autres propositions concernent la mise en avant explicite du rôle de la promotion de la paix, de l'aide humanitaire et de la coopération au développement en tant que moyens de prévention et de transformation des conflits. En outre, il convient de mettre l'accent sur la sensibilisation de la population ainsi que sur le

soutien aux organisations genevoises visant à promouvoir le multilatéralisme, l'État de droit et le droit international (p. 13, 32, 37, 45, 46).

Une stratégie globale et exhaustive doit également identifier la violence structurelle et les menaces pesant sur la sécurité de la population vivant en Suisse, en particulier des personnes victimes de marginalisation multiple, et ancrer leur protection dans la stratégie. Des ajouts en ce sens sont proposés aux pages 12, 22, 23, 29, 30, 31 et 34.

En outre, des suppressions et des ajouts dans le texte visent à empêcher que la stratégie ne classe la migration exclusivement comme un risque pour la sécurité (voir p. 23) et à garantir au contraire qu'elle serve également la sécurité des personnes concernées. Ces suppressions et ajouts visent également à éviter que la stratégie ne tienne compte, dans son analyse, que de la menace terroriste djihadiste en Europe, tout en négligeant la menace émanant du terrorisme d'extrême droite (voir p. 22). En classant les risques sécuritaires d'une manière qui favorise les discours islamophobes et racistes, la stratégie court le risque, d'une part, de servir les schémas d'interprétation d'extrême droite et, d'autre part, de perdre de vue d'autres menaces pour la sécurité.

La suppression proposée du passage concernant la capacité d'exportation et l'affaiblissement de l'industrie de l'armement à la page 26, ainsi que l'ajout alternatif, s'inscrivent dans la tradition humanitaire de la Suisse et renforcent une action en matière de politique de sécurité fondée sur des valeurs, telle que décrite à la page 25 sous « État de droit, droits de l'homme et droit international humanitaire ».

Les ajouts aux pages 31 et 36 visent à garantir que la stratégie soit conforme aux engagements nationaux et internationaux de la Suisse, en particulier à la résolution 1325 de l'ONU « Femmes, paix et sécurité », qui consacre de manière contraignante la participation des femmes sur un pied d'égalité aux processus de paix.

Enfin, un ajout à la page 60 vise à garantir que la prochaine stratégie de politique de sécurité de la Suisse soit renforcée et bénéficie d'un large soutien grâce à une approche participative lors de son élaboration.

Propositions concrètes de modification

(p. 6) Premièrement, il s'agit de renforcer la résilience. **D'une part**, les vulnérabilités et les dépendances critiques **doivent** être réduites autant que possible afin que la Suisse offre moins de points faibles et **que** les dommages **soient** minimisés. Cela vise également à réduire la probabilité que des menaces et des dangers se concrétisent. **D'autre part, il convient de tout mettre en œuvre pour prévenir les conflits violents et la violence, et pour renforcer la résilience de la population vivant en Suisse.** Six objectifs et 18 mesures ont été formulés pour la mise en œuvre de ce premier axe d'action.

(p. 12) La Suisse est confrontée à des menaces internes et externes simultanées – qu'il s'agisse d'acteurs étatiques, de groupes terroristes ou d'individus radicalisés, **de structures discriminatoires telles que le sexisme, le racisme, le capacitisme et**

le classisme, qui constituent des formes de violence, la désinformation et le sabotage, jusqu'à la violence militaire. Une réponse globale en matière de politique de sécurité est nécessaire ; c'est pourquoi cette stratégie suit l'approche de la sécurité globale.

(p. 13) Contrairement à l'ancienne « défense totale », qui a marqué la politique de sécurité de la Suisse pendant la guerre froide, la sécurité globale inclut également la coopération internationale, car la plupart des menaces sont transfrontalières. La sécurité globale va au-delà de l'absence de conflits armés ; elle englobe la prévention et la lutte contre toutes les formes de violence ainsi que la transformation non violente des conflits afin de garantir une paix positive à long terme. Cette approche globale ne doit pas se limiter aux situations de conflit armé. Elle doit déjà permettre de parer aux menaces actuelles et servir à la préparation de la prévention des menaces futures. Cette synergie rend la Suisse résiliente, capable de se défendre et de se protéger.

(p. 13) Compléter le passage suivant de manière plus précise : « La politique de sécurité de la Suisse peut s'appuyer sur divers moyens, allant du renseignement, de la cyberdéfense, de la police et de la sécurité des frontières à l'armée et à la protection de la population, en passant par la politique étrangère, notamment la coopération au développement, l'aide humanitaire et la promotion de la paix, ainsi que par des mesures économiques telles que celles relevant de l'approvisionnement économique du pays. »

(p. 22) Compléter le passage suivant de manière plus précise : « La polarisation politique met en péril la recherche du consensus, la cohésion sociale et, par conséquent, la stabilité politique – pouvant aller jusqu'à provoquer la haine et la violence dans la sphère publique et privée. La peur du déclassement social ou le sentiment d'exclusion peuvent accroître la vulnérabilité à l'extrémisme et à la radicalisation – les forces d'extrême droite, en particulier, enregistrent un fort afflux de partisans. Outre la tendance internationale à la résolution des conflits par la violence, il existe donc un risque que la violence, en particulier à l'encontre de groupes marginalisés tels que les femmes, les personnes non binaires ainsi que les migrants et les migrantes, augmente également dans la vie quotidienne au niveau national.»

(p. 22) Compléter le passage suivant de manière plus précise : « La menace terroriste djihadiste en Europe devrait s'intensifier de manière ponctuelle à plusieurs reprises au cours des prochaines années. Le terrorisme ethno-nationaliste et d'extrême droite reste également important à cet égard. Les acteurs d'extrême droite se mettent de plus en plus en réseau au niveau transnational – avec l'Europe et les États-Unis comme centres idéologiques et organisationnels à partir desquels des idéologies d'extrême droite telles que l'islamophobie ou la transphobie sont exportées dans le monde entier. Ils sont tous unis par la haine des « élites mondiales », dont l'engagement en faveur des droits humains et des groupes qu'elles soutiennent selon eux, tels que les migrants, les femmes et les personnes de genre non binaire. »

(p. 22) Compléter le passage suivant de manière plus précise : « Les bandes violentes opèrent souvent au-delà des frontières et recrutent leurs membres dans des régions et des quartiers marginalisés et économiquement défavorisés, ainsi que parmi les groupes de migrants. »

(p. 23) Compléter le passage suivant à titre de précision : « Dans des régions comme le Sahel, le changement climatique, **qui a des répercussions significatives sur les femmes, les personnes non binaires et les filles**, accentue la pauvreté et la pression migratoire.

(p. 23) Compléter le passage suivant de manière plus précise : Ces dernières années, le nombre de personnes en fuite dans le monde a augmenté en raison de conflits armés, de situations politiques et économiques difficiles ou de facteurs liés au climat. Les mouvements migratoires peuvent également avoir des répercussions sur la politique de sécurité. Ils sont parfois instrumentalisés comme moyen de pression et s'inscrivent dans le cadre de la guerre hybride. De même, des acteurs terroristes ou extrémistes violents, ou encore des individus radicalisés, peuvent réussir à entrer en Europe sans être repérés dans le sillage des mouvements de fuite et de migration. La criminalité liée au trafic de migrants et la traite des êtres humains sont le plus souvent organisées par des réseaux criminels. ~~Dans le domaine de l'asile, les délits mineurs-contre les biens, souvent commis par des récidivistes originaires de certains pays, nuisent au sentiment de sécurité de la population et affaiblissent la confiance dans le système d'asile.~~ Les personnes en fuite sont exposées à des risques spécifiques en matière de sécurité, tant pendant leur fuite que dans leur pays d'accueil. Dans le contexte de la fuite, les femmes, les personnes non binaires et les filles sont touchées de manière disproportionnée par la violence et la discrimination liées au genre et n'ont souvent qu'un accès limité aux droits fondamentaux. De même, la protection contre les agressions sexuelles dans les centres d'hébergement pour demandeurs d'asile n'est pas toujours garantie en Suisse. »

(p. 25) Compléter le passage suivant de manière plus précise : « Des débats politiques libres et la collaboration entre la Confédération, les cantons, les communes **et les organisations de la société civile** revêtent donc une importance fondamentale, y compris pour la sécurité de la Suisse. »

(p. 26) Compléter le passage suivant de manière plus précise : « ~~La neutralité armée exige donc d'autant plus d'investissements dans notre propre défense.~~ Divers États européens remettent aujourd'hui en question le fait que la neutralité de la Suisse serve également la stabilité en Europe.

En particulier, le rejet des demandes de réexportation de matériel de guerre vers l'Ukraine, invoquant la neutralité, a suscité des critiques de la part d'États partenaires en matière de politique de sécurité. Une première conséquence concrète est l'exclusion de l'industrie suisse de l'armement de nombreux appels d'offres et des chaînes d'approvisionnement de fabricants étrangers. Cela **affaiblit** sa capacité d'exportation et **limite** son accès aux équipements et technologies d'armement européens – et ce, à un moment où la coopération en matière de politique d'armement au sein de l'UE est renforcée. ~~L'affaiblissement de l'industrie de l'armement nuit également à la capacité de défense.~~

De plus, la forte demande sur les marchés de l'armement se heurte actuellement à une offre limitée, ce qui retarde et renchérit les acquisitions. D'une manière générale, la pression s'intensifie sur la Suisse pour qu'elle prenne position politiquement face aux grandes puissances et aux blocs économiques concernant certains secteurs économiques, biens et technologies, afin de préserver son accès à la recherche, aux technologies, aux marchés et aux chaînes d'approvisionnement. Et l'on attend de la Suisse qu'elle contribue à l'efficacité des régimes de sanctions et qu'elle lutte contre leur contournement – même au-delà de la guerre en Ukraine.

Une loi restrictive sur le matériel de guerre, s'inscrivant dans la tradition humanitaire de la Suisse, est d'autant plus importante et ne doit pas être assouplie au profit des intérêts financiers de l'industrie suisse de l'armement

. Une action cohérente fondée sur des valeurs renforce la sécurité de la Suisse. »

(p. 29 et 30) Compléter le passage suivant de manière plus précise : « Compte tenu de l'interconnexion de la Suisse, une pandémie aux conséquences graves peut survenir à tout moment. Les dangers naturels devraient s'intensifier, car la Suisse est touchée de manière disproportionnée par le changement climatique. **De plus, la recrudescence actuelle de la violence sexiste représente un risque considérable pour la sécurité des femmes, des personnes de genre non binaire et des filles vivant en Suisse.** La simultanéité et la combinaison de ces menaces et dangers, qu'ils soient externes ou internes, qu'ils proviennent d'acteurs étatiques, **de particuliers,** de groupes terroristes ou de phénomènes naturels, **qu'il s'agisse** d'influence et de désinformation, **de structures discriminatoires et de dérogation à l'État de droit, aux droits de l'homme et au droit international,** d'espionnage et de sabotage, voire de violence militaire, exigent une réponse globale en matière de politique de sécurité.»

(p. 30) Compléter le passage suivant à des fins de précision : « L'approche retenue pour mettre en œuvre la présente Stratégie de politique de sécurité 2026 est celle de la sécurité globale. Cela signifie qu'il s'agit de concevoir la politique de sécurité de manière holistique : **tant au sens de la sécurité de l'État que de la sécurité humaine.** »

(p. 30) Compléter le passage suivant à des fins de précision : « Dans l'ensemble, les capacités de protection, **de prévention,** de défense et de résistance ainsi que la résilience de la Suisse et de sa population doivent convaincre les agresseurs potentiels – étatiques ou non étatiques – que le coût d'une attaque dépasserait les avantages escomptés. »

(p. 31) Compléter le passage suivant de manière plus précise : « Deuxièmement, il faut améliorer la protection de la population **vivant en Suisse** contre les risques **économiques, sociaux, sanitaires, environnementaux et liés au genre,** ainsi que la sécurité intérieure. La Suisse doit **en outre s'engager activement dans le domaine de la prévention de la violence et des conflits,** être mieux à même de dissuader ou de repousser les attaques potentielles et effectives, et de se protéger davantage contre leurs conséquences. Troisièmement, il s'agit de renforcer la capacité de défense. La Suisse doit être en mesure de se défendre de manière aussi autonome que possible contre une attaque armée. En cas d'attaque armée dont la défense dépasse les capacités de la Suisse, une coopération **en matière de défense doit pouvoir être envisagée et préparée.** »

(p. 32, objectif 1) Compléter le passage suivant de manière plus précise : « La population et les institutions sont conscientes de l'aggravation de la situation sécuritaire et **de la nécessité d'une politique de sécurité globale.** La volonté de **s'engager de manière proactive pour la prévention et l'évitement des risques de sécurité futurs** et de protéger la **population vivant en Suisse** par tous les moyens disponibles est forte chez tous les acteurs concernés et au sein de la population. »

(p. 32, objectif 4) Compléter le passage suivant de manière plus précise : « Les infrastructures critiques sont résistantes aux perturbations et aux attaques. Elles fournissent des services essentiels à la société même dans des conditions difficiles et lorsque leur capacité de fonctionnement est réduite. **Il y a suffisamment de personnel qualifié disponible, y compris dans des domaines qui connaissent aujourd'hui une pénurie flagrante de main-d'œuvre qualifiée, comme le secteur de la santé.** »

(p. 32, objectif 6) Compléter le passage suivant à titre de précision : « La Suisse favorise la sécurité européenne par une coopération renforcée avec l'UE, ~~l'OTAN~~ et ses partenaires bilatéraux. (...) Elle contribue également à la sécurité et à la stabilité dans d'autres régions du monde **par le biais de la coopération au développement, de l'aide humanitaire et de la promotion de la paix.** »

(p. 33) Compléter le passage suivant de manière plus précise : « La sécurité exige non seulement une réduction des vulnérabilités, ~~mais aussi~~ une protection et une défense active, **et surtout la prévention de la violence et des conflits.** »

(p. 34, objectif 9) Compléter le passage suivant de manière plus précise : « L'armée est équipée, formée et dotée d'effectifs suffisants et durables pour contribuer à un effet dissuasif crédible ~~et pour pouvoir défendre la Suisse de manière autonome aussi longtemps que possible. Elle recourt à la coopération internationale pour renforcer sa capacité de défense et apporte à ses partenaires des contreparties en matière de formation et d'engagement. La violence sexiste à l'encontre des femmes et des personnes de genre non binaire qui s'engagent volontairement dans l'armée est prévenue et combattue par tous les moyens disponibles.~~ »

(p. 36, M5) 5 Mesures et mise en œuvre

Afin d'atteindre les objectifs fixés dans les trois axes stratégiques, les départements responsables et les autres services collaborateurs sont définis pour chaque objectif et des mesures concrètes sont formulées. Dans l'esprit d'une sécurité globale, elles concernent des moyens et des acteurs civils et militaires et intègrent les aspects de la politique étrangère, intérieure et économique pertinents pour la politique de sécurité. **Il est ainsi garanti que les mesures et la mise en œuvre de la stratégie soient en cohérence avec les autres stratégies, priorités et engagements de la Suisse et qu'elles aient un effet complémentaire. Cela inclut notamment la participation des femmes sur un pied d'égalité aux processus de paix, conformément aux dispositions de la résolution 1325 de l'ONU « Femmes, paix et sécurité », ainsi qu'aux priorités et engagements découlant de la CEDAW, de la Convention d'Istanbul et de l'Agenda 2030.**

(p. 37, objectif 1) Sensibilisation accrue

La population et les institutions sont conscientes de la détérioration de la situation sécuritaire. Les tentatives d'influence et la désinformation sont identifiées et restent sans effet. La volonté de protéger et de défendre la **population vivant en Suisse** par tous les moyens disponibles, **en investissant notamment dans la prévention de la violence et la promotion de la paix**, est forte chez tous les acteurs concernés et au sein de la population.

(p. 37, objectif 1) La réalisation de cet objectif doit être complétée par la mesure suivante : « **La Suisse favorise une compréhension globale de la politique de sécurité. Grâce à des investissements ciblés dans la formation et la communication, la population vivant en Suisse est informée des enjeux mondiaux et des risques de sécurité transnationaux et sensibilisée à l'importance de la prévention et de la promotion de la paix. En soutenant d'importantes organisations internationales basées à Genève, elle favorise, à l'échelle mondiale, la compréhension et l'engagement en faveur du multilatéralisme, de l'État de droit et du droit international public.**»

(p. 45) Compléter le passage suivant à la page 32 de manière plus précise : « Dans d'autres régions du monde également, elle contribue à la sécurité et à la stabilité **par le biais de la coopération au développement, de l'aide humanitaire et de la promotion de la paix.** »

(p. 46/M18) **Apporter des contributions à la coopération au développement, à l'aide humanitaire, à la promotion de la paix, au renforcement et au maintien du droit international et de l'ordre commercial mondial**

Contrairement aux contributions apportées aux processus de réforme des instruments de sécurité ainsi qu'aux processus de désarmement et de réintégration après des guerres civiles, il manque, en matière de coopération au développement, un engagement en faveur de son renforcement. Il convient donc de compléter le passage suivant : « La coopération au développement, l'aide humanitaire et la promotion de la paix font donc partie intégrante de la politique de prévention en matière de sécurité de la Suisse, **qu'il convient de préserver et de renforcer.** »

(p. 60) D'ici fin 2028, un rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des objectifs sera soumis au Conseil fédéral. **Ce rapport sera élaboré conformément à l'objectif d'une stratégie de sécurité globale, en associant tous les niveaux fédéraux ainsi que tous les secteurs de la société, à savoir la politique, l'économie, la science et les organisations de la société civile.** Ce rapport servira également de base aux travaux sur la prochaine stratégie de politique de sécurité.

Nous vous remercions de nous avoir donné l'occasion de nous exprimer et vous prions de bien vouloir tenir compte de notre réponse à la consultation ainsi que de nos propositions concrètes d'ajustement lors de la poursuite de l'élaboration de la stratégie.

Nous nous tenons par ailleurs à votre disposition pour mettre en place un groupe d'accompagnement de la société civile chargé de suivre la mise en œuvre de la stratégie.

Cordialement



Deborah Schibler

Directrice

PeaceWomen Across the Globe



Ruth-Gaby Vermot

Présidente

PeaceWomen Across the Globe